

Licence 1^{re} année – Parcours « Musicologie »

UE	Semestre 1		Semestre 2	
	(ECTS) coef.	Enseignements constitutifs	(ECTS) coef.	Enseignements constitutifs
UE 1 – Connaissance des répertoires - 1	(7) 3 2 2	. Hist. de la mus. : Intro. et panorama . Théorie et évolution du langage mus. : Initiation analyse et comm. d'écoute . Ouverture et approfond. (Remédiation ou Histoire des arts)	(7) 4 3	. Hist. de la mus. : Moy. Âge et Ren. . Théorie et évolution du langage mus. : Analyse, Commentaire et Théorie MedRen
UE 2 – Connaissance des répertoires – 2	(5) 3 2	. Histoire des musiques pop. actuelles . Clefs d'écoute mus. pop. actuelles	(3) 2 1	. Histoire de l'informatique musicale . Pratique de l'informatique musicale
UE 3 – Transversalités disciplinaires	(4) 2 2	. Sciences humaines : Introduction . Acoustique : Principes généraux	(4) 2 2	. Sciences humaines : Anthropologie et sociologie de la musique . Acoustique : Psychoacoustique
UE 4 – Écoute et pratiques de la musique	(8) 3 3 2	. Écriture et harmonisation au clavier . Formation auditive . Pratique musicale collective ou individuelle (Clavier ou Express. voc.)	(8) 3 3 2	. Écriture et harmonisation au clavier . Formation auditive . Pratique musicale collective ou individuelle (Clavier ou Express. voc.)
UE 5 – Méthodologie et insertion professionnelle	(2) 2	. Méthodologie de la musicologie - 1	(4) 2 2	. Méthodologie de la musicologie - 2 . Construction du projet professionnel - 1
UE 6 – Enseignements d'ouverture	(4) 2 2	. Langue vivante . Découvertes (dont Spé/Spé app, COSU, Remédiation, SUAPS, Option Faculté des Lettres, etc.)	(4) 2 2	. Langue vivante . Découvertes (dont Spé/Spé app, COSU, Remédiation, SUAPS, Option Faculté des Lettres, etc.)
	30		30	

UE : unité d'enseignement

EC : enseignement constitutif

ECTS : European Credits Transfer System


LETTRES
SORBONNE
UNIVERSITÉ
D.E.V.E.

CALENDRIER FACULTAIRE 2026 - 2027

(hors écoles internes : Celsa et INSPÉ)

adopté en Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de Sorbonne Université le 28 mai 2026

1^{er} semestre : du 14 septembre 2026 au 15 janvier 2027 inclus / 2nd semestre : du 25 janvier au 28 juin 2027 inclus

Fin d'année universitaire : le 30 septembre 2027,

ou le 13 décembre 2027 pour les M2 avec stages crédités d'ECTS, nécessitant la tenue d'un jury après le 30 septembre 2027

DEBUT D'ANNEE UNIVERSITAIRE SUIVANTE

2026				2027											
SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER	FEBVIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
1 M	1 J	1 D	1 M	1 V	1 L	1 L	1 J	1 S	1 M	1 J	1 D	1 M	1	1	1
2 M	2 V	2 L	2 M	2 S	2 M	2 M	2 V	2 D	2 M	2 L	2 L	2 J	2	2	2
3 J	3 S	3 M	3 J	3 D	3 M	3 M	3 S	3 L	3 J	3 S	3 M	3 V	3	3	3
4 V	4 D	4 M	4 V	4 L	4 J	4 J	4 D	4 M	4 V	4 D	4 M	4 S	4	4	4
5 S	5 L	5 J	5 S	5 M	5 V	5 V	5 L	5 M	5 S	5 L	5 J	5 D	5	5	5
6 D	6 M	6 V	6 D	6 M	6 S	6 S	6 M	6 J	6 D	6 M	6 V	6 L	6	6	6
7 L	7 M	7 S	7 L	7 J	7 D	7 D	7 M	7 V	7 L	7 M	7 S	7 M	7	7	7
8 M	8 J	8 D	8 M	8 V	8 L	8 L	8 J	8 M	8 J	8 M	8 D	8 M	8	8	8
9 V	9 S	9 L	9 V	9 M	9 J	9 J	9 S	9 M	9 S	9 M	9 V	9 J	9	9	9
10 M	10 J	10 M	10 J	10 D	10 M	10 M	10 S	10 L	10 J	10 S	10 M	10 V	10	10	10
11 J	11 D	11 M	11 V	11 L	11 J	11 J	11 D	11 M	11 V	11 D	11 M	11 S	11	11	11
12 S	12 L	12 J	12 S	12 M	12 V	12 V	12 L	12 M	12 S	12 L	12 J	12 D	12	12	12
13 D	13 M	13 V	13 D	13 M	13 S	13 S	13 M	13 J	13 D	13 M	13 V	13 L	13	13	13
14 L	14 M	14 S	14 L	14 J	14 D	14 D	14 M	14 V	14 L	14 M	14 S	14 M	14	14	14
15 M	15 J	15 D	15 M	15 V	15 L	15 L	15 J	15 S	15 M	15 J	15 D	15 M	15	15	15
16 M	16 V	16 L	16 M	16 S	16 M	16 M	16 V	16 D	16 M	16 V	16 L	16 J	16	16	16
17 J	17 S	17 M	17 J	17 D	17 M	17 M	17 S	17 L	17 J	17 S	17 M	17 V	17	17	17
18 V	18 D	18 M	18 V	18 L	18 J	18 J	18 D	18 M	18 V	18 D	18 M	18 S	18	18	18
19 S	19 L	19 J	19 S	19 M	19 V	19 V	19 L	19 M	19 S	19 L	19 J	19 D	19	19	19
20 D	20 M	20 V	20 D	20 M	20 S	20 S	20 M	20 J	20 D	20 M	20 V	20 L	20	20	20
21 L	21 M	21 S	21 L	21 J	21 D	21 D	21 M	21 V	21 L	21 M	21 S	21 M	21	21	21
22 M	22 J	22 D	22 M	22 V	22 L	22 L	22 J	22 S	22 M	22 J	22 D	22 M	22	22	22
23 M	23 V	23 M	23 M	23 S	23 M	23 M	23 V	23 D	23 M	23 J	23 L	23 J	23	23	23
24 J	24 S	24 M	24 J	24 D	24 M	24 M	24 S	24 L	24 J	24 S	24 M	24 V	24	24	24
25 V	25 D	25 M	25 V	25 L	25 J	25 J	25 D	25 M	25 V	25 D	25 M	25 S	25	25	25
26 S	26 L	26 J	26 S	26 M	26 V	26 V	26 L	26 M	26 S	26 L	26 J	26 D	26	26	26
27 D	27 M	27 V	27 D	27 M	27 S	27 S	27 M	27 J	27 D	27 M	27 V	27 L	27	27	27
28 L	28 M	28 S	28 L	28 J	28 D	28 D	28 M	28 V	28 L	28 M	28 S	28 M	28	28	28
29 M	29 J	29 D	29 M	29 V	29 L	29 L	29 J	29 S	29 M	29 J	29 D	29 M	29	29	29
30 M	30 V	30 L	30 M	30 S	30 M	30 M	30 V	30 D	30 M	30 V	30 L	30 J	30	30	30
31 S	31 S	31 J	31 J	31 D	31 M	31 M	31 L	31 L	31 L	31 S	31 M	31	31	31	31

8
ouverture Inscriptions Pédagogiques
en ligne (IPweb) semestre 1

18
ouverture Inscriptions Pédagogiques
en ligne (IPweb) semestre 2

Licence et Master : périodes de cours
 Licence : périodes de révision tutorée pour Contrôle Mixte et Contrôle Terminal
 Examen : session initiale (2 périodes : janvier et mai)
 Examen : session de rattrapage S1 et S2 (juin)
 Jours de licence (y compris dérogatoires)
 Jours de Master (y compris dérogatoires)
 Publication des résultats
 Interruption d'études
 Dimanches / Jours fériés

30
fin d'année universitaire
2025-2026
date limite d'arrivée tardive pour les étudiants internationaux

14
fin d'année universitaire
2025-2026 / M2
stages jury après fin sept.

30
fin d'année universitaire
2026-2027

13
fin d'année universitaire
2026-2027 / M2 stages jury après fin sept.

Informations diverses

Liens essentiels

- **Faculté des Lettres** : <https://lettres.sorbonne-universite.fr/>
- **UFR de Musique et Musicologie** : <https://lettres.sorbonne-universite.fr/faculte-des-lettres/ufr/ufr-de-musique-et-musicologie>
- « **Je prépare ma rentrée 2026** » à la Faculté des Lettres (inscriptions administrative et pédagogique, etc.) : <https://lettres.sorbonne-universite.fr/actualites/je-prepare-ma-rentree-2026>
- **ENT** : Espace Numérique de Travail (accès en haut à droite de la page d'accueil de la Faculté (« Vous êtes »)) <https://ent.sorbonne-universite.fr/lettres-etudiants/fr/index.html>
- Espace ENT « **Actualités** » de l'UFR de Musique et musicologie : <https://ent.sorbonne-universite.fr/lettres-etudiants/fr/mon-ufr/musique-et-musicologie/actualites.html>
- Espace Moodle « **Documentation pédagogique** » de l'UFR de Musique et musicologie (Moodle « Vie étudiante ») : <https://moodle-lettres-26.sorbonne-universite.fr/mod/folder/view.php?id=10308>

Directeur de l'UFR : Adrien Bourg

Directrice adjointe : Muriel Boulan ; **Directeur adjoint** : Martin Guerpin

Responsable de la Licence : Alexandre Cerveux

Responsable administrative : Emily Gervais-Ledoux

Gestionnaire pédagogique, 5^e étage, bureau 517 : Elena Avram

Adresse mail standard de tous les personnels de Sorbonne Université : prenom.nom@sorbonne-universite.fr

Contacts et référents égalité, lutte contre les discriminations, handicap, tutorat, échanges internationaux, et membres du conseil d'UFR : page de l'UFR de Musique et Musicologie/ Rubrique « Contacts ».

Inscriptions administratives (IA) : <https://lettres.sorbonne-universite.fr/formation/inscription/inscriptions-administratives>

En cas de problème avec votre dossier administratif, contacter la scolarité, depuis la page « Contacter la Faculté des Lettres » :

<https://glpi-scolarité.prod.dsi.sorbonne-universite.fr/plugins/formcreator/front/formdisplay.php?id=2>

Inscriptions pédagogiques (IP) : ouverture du **10 septembre à 15h** au 6 octobre 2026 à 17h.

IP en ligne sur : <https://ipweb.sorbonne-universite.fr/>, ou via le site de la Faculté des Lettres :

<https://lettres.sorbonne-universite.fr/formation/inscription/inscription-pedagogique-en-lettres-langues-sciences-humaines-et-arts>

En cas de dysfonctionnement informatique, utiliser le formulaire de contact, depuis la page « Contacter la Faculté des Lettres » :

<https://glpi-scolarité.prod.dsi.sorbonne-universite.fr/plugins/formcreator/front/formdisplay.php?id=3>

En cas de problème lié à votre inscription pédagogique, contacter votre gestionnaire pédagogique (voir ci-dessus).

Attention : aucune IP ne sera modifiée après le **6 octobre 2026**. Tout changement de cours non enregistré, toute absence d'IP, auront pour conséquence une impossibilité de saisir les notes et un semestre invalidé (voir les MCC).

Examens

Dates des écrits consultables sur l'espace personnel de l'ENT, onglet « Sclarité ».

Dates des oraux consultables sur la page UFR de l'ENT.

Modalité de contrôle des connaissances (MCC)

- Règlement des études de l'université
- MCC générales de la Faculté
- MCC spécifiques à l'UFR

À CONSULTER IMPÉRATIVEMENT
disponibles dans la « **Documentation pédagogique** » de l'UFR

CCI : Contrôle continu intégral [pas de rattrapage possible] ; **CT** : Contrôle terminal ; **CM** (ou CMixte) : Contrôle mixte

Semaine de révisions tutorées : séances de révision pour les enseignements à CT ou CMixte, cours normaux pour les enseignements à CCI.

Règles de compensation

- Il y a compensation entre EC, entre UE, entre 2 semestres d'une même année ;
- Il est impossible d'améliorer au rattrapage un enseignement compensé.

Résultats

AJ : ajourné

ADM : admis

COMP : compensé

AJAC : ajourné (un semestre en dette) mais admis à continuer dans l'année suivante.

Pour passer en S3 (L2), il faut avoir validé S1 ou S2.

- La moyenne d'une UE validée est conservée pour une durée illimitée dans le parcours d'inscription ;
- La durée de conservation des notes supérieures ou égales à 10/20 des EC est limitée à 4 ans.

Rattrapages : uniquement les enseignements à CT et CM, dans les UE non validées.

- Il n'y a pas de note éliminatoire ;
- Les EC d'une UE acquise ne peuvent être présentés à nouveau, même en vue d'améliorer une note ;
- Dans les UE qui n'ont pas été acquises, on ne repasse que les épreuves des EC dont les notes sont inférieures à 10/20 ;
- La note de session de rattrapage se substitue à celle de session initiale (janvier ou mai), même si elle est inférieure à celle de session 1 ;
- Les notes des EC et des UE inférieures à la moyenne ne peuvent jamais être reportées en session 2, ne pas les repasser conduit à un zéro dans les matières concernées.